

Concours d'admission en première année Droit, Economie, Gestion
Langue vivante ESPAGNOL
Session 2014
RAPPORT SUR L'EPREUVE ECRITE

L'épreuve se compose d'un texte donnant lieu à un exercice de version d'une part, et d'une question de réflexion invitant le candidat à s'exprimer en langue étrangère, avec un minimum de 100 mots comme l'indique expressément le libellé d'autre part.

16 candidats ont composé, les notes vont de 3,5 à 18, 5/20, 11 candidats sur 16 ont obtenu 1à ou plus. La moyenne est de 11,7/20.

1. VERSION : le texte proposé à la traduction est extrait du quotidien national *El País* et posait du désarmement final de l'ETA.

La compréhension du texte ne posait pas de problèmes majeurs aux candidats à l'exception de quelques éléments de lexique ponctuels comme *presos* qui n'a pas toujours été bien compris. L'expression *hacerse con, prendre le contrôle de*, qui a été l'objet de contre-sens, ou de *por ello* étaient inconnus de plusieurs candidats. Le respect des temps est parfois approximatif, ainsi *se da un plazo* a souvent traduit au passé. Le jury invite les candidats à une relecture attentive et rigoureuse, la traduction doit faire sens par rapport au texte : les mots ou expressions laissés en blanc ou oubliés sont bien évidemment sanctionnés par le jury, alors qu'une traduction, même un peu éloignée du sens réel du mot, ne porte pas préjudice au candidat.

La difficulté venait de phrases assez longues et dont le sujet, dans certains cas, était inversé, ainsi la dernière phrase a souvent été l'objet d'inversion et de traduction erronée ou approximative, le sujet de « *ha tardado* » est « *el colectivo de presos* ».

La version est à la fois un exercice de compréhension mais également de rédaction dans un français maîtrisé, c'est un exercice de langue française. Certains passages demandaient un travail de reformulation en français, pour que le texte d'arrivée soit fidèle non seulement au contenu, mais aussi à l'esprit du texte. Rappelons enfin que les erreurs de traduction des formes verbales, en particulier les accords des participes passés ou dans certain cas d'une langue relâchée comptent toujours parmi les fautes les plus lourdement sanctionnées.

2. QUESTION : Le jury rappelle aux candidats que la question fait l'objet d'une notation indépendante de la traduction, sur 5 points. L'absence de réponse à la question est sanctionnée par une note de 0/5, tout comme les réponses inférieures à 100 mots, puisque la consigne accompagnant la question est bien là pour rappeler cette exigence aux candidats.

L'évaluation prend en compte deux aspects qui comptent à parts égales dans la note finale. Le jury a en effet affecté la moitié des points à l'expression en langue étrangère, et l'autre moitié à la perception du contexte et de ses enjeux.

Sur le plan de l'expression, deux séries d'erreurs ont trop souvent émaillé les copies des candidats :

- d'une part des erreurs liées au lexique, et des créations de mots

- d'autre part, des erreurs grammaticales portant principalement sur la morphologie des temps verbaux, et sur l'utilisation des conjugaisons.

En ce qui concerne l'aspect contextuel, le jury attendait des candidats une connaissance élémentaire de la situation espagnole et du problème basque que donne la lecture de la presse française ou étrangère. Il s'agissait en quelques lignes de rappeler la spécificité de l'Espagne des autonomies avec de fortes identités. Evoquer le poids du terrorisme basque et de ce fait, les enjeux de ce désarmement pour les uns et les autres (y compris des observateurs, qui sont induits par le texte.